



**SAINTE-JULIE**

## **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINTE-JULIE**

### **POLITIQUE ET RÈGLEMENTS D'UTILISATION DU MÉDIALAB - USAGERS**

#### **Qu'est-ce qu'un Médialab**

Le Médialab est un lieu citoyen, de rassemblement, de discussion, d'échange, un endroit facilitant les rencontres entre des communautés d'apprentissage, de savoir et de découverte.

Le Médialab offre aux usagers un espace citoyen pour partager ses connaissances et ses expériences. Ce lieu permet de:

- Concevoir des projets musicaux;
- Enregistrer des créations musicales;
- Concevoir des projets cinématographiques;
- Effectuer des films, mixer et créer des vidéos;
- Concevoir et réaliser des innovations techniques à l'aide d'imprimantes 3D et autres appareils.

#### **ACCÈS**

- **Réservé au détenteur de la carte loisirs ;**
- **Gratuit;**
- **Pour les utilisateurs de 12 ans et plus;**
- Un enfant de moins de 12 ans doit être accompagné du parent ou d'un adulte responsable (18 ans et plus) en tout temps pour utiliser les équipements du Médialab;
- Le Médialab est accessible pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque, à moins d'une entente contraire;
- Il ne peut y avoir que 4 usagers qui occupent le Médialab en même temps, sur différents types d'appareils;
- L'occupation du Médialab peut être restreinte, dépendant de l'utilisation qui en est faite (ex. : un tournage ou un enregistrement). L'utilisateur doit en avoir fait part au personnel lors de sa réservation;
- Un plus grand groupe (8 à 30 personnes), suite à l'approbation du personnel de l'aide au lecteur, peut déplacer les équipements du Médialab vers la salle multifonctionnelle selon sa disponibilité et sous la supervision de l'aide au lecteur.

#### **Certification**

- Les utilisateurs doivent avoir suivi une certification pour utiliser certains équipements du Médialab en dehors de la présence de l'animateur (imprimante 3D, découpeuse laser, découpeuse vinyle et presse à chaud, etc.).

#### **RÉSERVATIONS**

**La réservation est obligatoire pour utiliser les équipements ou participer à des ateliers.**

De façon générale :

- La bibliothèque peut refuser la réservation des équipements du Médialab à des individus ou des groupes qui n'auraient pas respecté les règlements d'utilisation;
- Les groupes ou les individus acceptent toute responsabilité quant aux éventuels dommages causés au bâtiment et/ou à l'équipement au-delà d'un usage normal. La personne qui réserve sera responsable des charges encourues par le groupe;
- Les utilisateurs remettent le Médialab dans le même état que lors de la réception;
- Les équipements du Médialab sont attribués selon l'ordre d'arrivée ou la réservation;
- L'utilisation du Médialab de la bibliothèque est un privilège et non un droit. La bibliothèque se réserve le droit de refuser toute demande de réservation et de suspendre toute activité pour cause de non-respect des lieux, des politiques, des procédures, des usagers ou du personnel.

Pour les individus:

- La réservation d'une période d'activité libre se fait sur place, par téléphone ou Internet;
- Un retard de 10 minutes entraîne l'annulation de la réservation.

Pour les groupes (déplacement des équipements dans la salle multifonctionnelle):

- La réservation de la salle multifonctionnelle se fait sur place, par téléphone ou par Internet.
- La personne qui réserve pour le groupe est réputée responsable des équipements;
- Un groupe inclut entre 8 et 30 personnes;
- La bibliothèque doit être avisée de toute annulation au moins 24 heures à l'avance, sinon, elle pourra refuser toute demande de réservation future de la part du groupe ou de l'individu.

### HORAIRE

- Afin de permettre à tous d'avoir accès aux équipements du Médialab, nous devons limiter le temps de consultation à une période de **120 minutes par jour** incluant le temps d'installation et de rangement;
- La bibliothèque se réserve le droit de faire débiter les périodes de consultation à l'heure juste ou à la demie de l'heure;
- Les activités se termineront au moins 15 minutes avant la fermeture de la bibliothèque.

### FRAIS

Il n'y a que le matériel d'impression de la bibliothèque qui est permis dans le Médialab.

- Impression 3D : 0,20\$ le gramme (minimum 0,20 \$)
- Impression noir et blanc : 0,15\$/page : recto-verso : 0,30 \$
- Impression couleur : 1,00 \$/page : recto-verso : 2,00 \$
- Découpeuse vinyle :
  - Vinyle et ruban de transfert : 4.50 \$/mètre ou 0,045 \$/cm (nous arrondissons à la décimale).
  - Vinyle et ruban de transfert pour presse à chaud : 18 \$/mètre ou 0,18 \$/cm (nous arrondissons à la décimale).
- Découpeuse laser
  - Aluminium/Acrylique/ABS : 0,35\$/cm (pour 1 cm par 30 cm) (nous arrondissons à la décimale).
- Imprimante vinyle (BN20 et Caméo) :
  - Vinyle et ruban de transfert (et pour impression sur tissu) : 16 \$/mètre ou 1.60 \$/cm (nous arrondissons à la décimale).

### TEMPS D'IMPRESSION

Temps d'impression des pièces pour l'imprimante 3D, les découpeuses et la sauvegarde des fichiers :

- La sauvegarde des fichiers devra se faire avant la fin de la période de réservation. L'utilisateur doit donc prévoir le temps nécessaire à cette sauvegarde;
- Les impressions à la découpeuse vinyle (ou laser) devront se faire avant la fin de la période de réservation. L'utilisateur doit donc prévoir le temps nécessaire à cette impression;
- Impressions 3D : l'utilisateur est responsable de l'impression de son fichier. **Celui-ci doit partir son impression lui-même** après validation avec le personnel de l'aide au lecteur ou de l'animateur.

#### AUTRES

- Aucun équipement n'est prêté à l'extérieur de la bibliothèque;
- La vente, la publicité ou la promotion de produits ou services commerciaux, de même que les activités commanditées ou pour des fins commerciales ne sont pas permises;
- Les utilisateurs du Médialab acceptent de respecter tous les règlements concernant l'utilisation de la Bibliothèque et acceptent la responsabilité des dommages pouvant être causés au bâtiment et/ou à l'équipement au-delà d'un usage normal;
- La bibliothèque ne pourra servir de lieu d'entreposage permanent;
- L'utilisation, la consultation et l'impression de matériel à des fins illicites sont interdites;
- Il est interdit de consulter et d'imprimer du matériel pouvant être jugé controversé, offensant ou licencieux;
- L'utilisation de logiciels personnels est interdite sur les postes de la bibliothèque;
- Il est interdit de modifier la configuration des logiciels ou d'en installer;
- La bibliothèque n'est pas responsable des dommages ou pertes d'informations causés par l'utilisation des clés USB ou autres;
- La bibliothèque se réserve le droit de déterminer les règles auxquelles devra se conformer l'utilisateur. Celles-ci peuvent aller du retrait de certains privilèges à l'expulsion définitive des lieux de la bibliothèque.

#### Utilisation d'Internet

- Les utilisateurs d'Internet auront à respecter la politique d'utilisation d'Internet en vigueur à la bibliothèque.

#### Respect du milieu

- Aucun aliment ou breuvage n'est permis dans le Médialab;
- Les individus ou responsables de groupe doivent s'assurer de laisser la salle dans le même état qu'elle leur a été prêtée. Des frais supplémentaires pourront être requis dans le cas de dommages ou de travaux de nettoyage;

#### Général :

- Les conditions, règles et procédures d'utilisation peuvent être modifiées en tout temps, suite à l'évolution du projet.

Pour les règlements exhaustifs de l'utilisation du Médialab, veuillez consulter la politique disponible au comptoir de l'aide au lecteur.

Bibliothèque municipale de Sainte-Julie – 18-03-2021

450 922-7070

[biblio.ville.sainte-julie.qc.ca](http://biblio.ville.sainte-julie.qc.ca) / [facebook.com/bibliosaintejulie](https://facebook.com/bibliosaintejulie)

[biblio@ville.sainte-julie.qc.ca](mailto:biblio@ville.sainte-julie.qc.ca)

La bibliothèque reçoit une subvention du ministère de la Culture et des Communications du Québec